

En quête d'une éthique normative du numérique pour aborder le XXI^e siècle : *Care* et/ou minimalisme moral ?

The quest for a normative digital ethic for the 21st century: Care and/or moral minimalism?

< Camille Roelens ¹ >

1. Université Claude Bernard Lyon 1 (site INSPE de la Loire), laboratoire ECP
roelens.camillejean@orange.fr

DOI : 10.25965/interfaces-numeriques.5117

< RÉSUMÉ >

Cet article procède de la philosophie politique de l'éducation/formation et de l'éthique interdisciplinaire, dans une perspective appliquée. Il explore deux corpus importants dans le panorama contemporain de l'éthique normative, les théories du *care* et le minimalisme moral. Leurs avantages respectifs pour nourrir une éthique numérique orientant nos jugements et nos choix et nous offrir des ressources heuristiques et pratiques pour saisir les défis d'aujourd'hui et de demain, dans un monde numérique, sont discutés. Nous présentons d'abord de manière synthétique les propositions clés de l'éthique du *care* pour nous aider à penser aujourd'hui l'autonomie individuelle dans ce qu'elle a de vulnérable, singulier, conditionnée et complexe (1), et la manière dont cela peut se décliner en une éthique normative pratique et appliquée du numérique en particulier. Nous faisons ensuite de même pour l'éthique minimale (2). Nous envisageons enfin les conditions d'une dialectique entre ces éthiques (3), à l'horizon d'une prudence numérique (4).

< MOTS-CLÉS >

éthique, démocratie, numérique, care, minimalisme

< ABSTRACT >

This article draws on the political philosophy of education/training and interdisciplinary ethics, from an applied perspective. It explores two important corpuses in the contemporary panorama of normative ethics : care theories and moral minimalism. Their respective advantages in nurturing a digital ethics to guide our judgments and choices, and in offering us heuristic and practical resources to grasp the challenges of today and tomorrow, in a digital world, are discussed.. We begin with a summary of the key propositions of the ethics of care to help us think about individual autonomy today in all its vulnerability, singularity, conditioning and complexity (1), and the way in which this can be translated into a practical and applied normative ethics of the digital world in particular. We then do the same for minimal ethics (2). Finally, we consider the conditions for a dialectic between these ethics (3), with a view to digital prudence (4).

< KEYWORDS >

ethics, democracy, digital, care, minimalism

Il s'agira [désormais] de déployer une pensée pragmatiste et politique : accepter les mutations introduites par le numérique et [...] travailler ensemble sur les modalités d'une nouvelle forme de gestion de la mémoire, de l'identité et du savoir, et d'élaborer une éthique. Et cette éthique est à inventer car elle se situe entre les deux éthiques identifiées par Max Weber, celle de l'homme politique et celle du savant [...], l'une animée par la conviction, la seconde par la responsabilité (Doueïhi, 2013, 54-55)

Introduction

Cet article articule la philosophie politique de l'éducation/formation (Blais *et al.*, 2002/2013, 2008, 2014/2016) et de l'éthique interdisciplinaire, car les enjeux polymorphes des transformations numériques actuelles et prospectives nous paraissent requérir nécessairement ces deux horizons de travail intellectuel¹. Il nous semble

1 Prairat conclut par exemple son dernier ouvrage en date (2022, 155-156) en disant que cette question est incontournable pour toute réflexion sur les politiques scolaires et l'éthique enseignante désormais. Par ailleurs, comme ce dernier le recommande (2014) – avec notamment Ogien, dont il sera beaucoup

en revanche que la saisie des plus importantes théories normatives contemporaines dans une perspective pratique et appliquée au numérique est à ce jour plus vivace en philosophie politique (voir notamment Bernholz *et al.*, 2021 ; Coeckelbergh, 2022) qu'en philosophie morale. Dans ce second domaine se rejouent davantage des débats classiques entre les trois principaux courants historiques de l'éthique normative : déontologisme, vertuisme, conséquentialisme (Billier, 2010/2021 ; Canto-Sperber et Ogien, 2004/2017 ; Prairat, 2014a). Il s'agira alors de définir des devoirs moraux des différents acteurs et usagers du numérique, de dresser un portrait-robot de l'utilisateur vertueux ou encore de mettre en balance les apports et les impacts de l'omniprésence de ces technologies dans nos vies en termes de bien-être des individus. Cette démarche produit assurément des résultats intéressants et des repères précieux (voir en particulier Germain *et al.*, 2022), mais laisse aussi relativement inexplorés d'autres possibles, dont deux en particulier que nous nous proposons de saisir ici. Ceux-ci consistent à s'intéresser à ce qu'auraient à offrir respectivement l'éthique du *care* et l'éthique dite *minimale* pour nourrir une éthique normative du numérique à même de répondre au défi posé par Doueïhi en exergue du présent texte². Cela n'implique pas uniquement un travail de recension – car les auteurs clés de ces courants n'ont pas ou peu écrit sur le numérique à notre connaissance – mais bien la formulation de propositions originales à partir desdits cadres normatifs, comme nous avons commencé ci-et-là à en paver la voie (Roelens, 2022a, 2022b). Ainsi, certains points de notre développement pourront sans doute donner ci-après l'impression de s'éloigner, pour un temps, de la thématique du numérique pour traiter de question plus globale en philosophie morale normative³. Cette attitude n'est pas fortuite, elle est

question dans cet article – nous utilisons ici indistinctement les termes d'*éthique* et de *morale*.

2 D'autres paradigmes récents peuvent bien-sûr être privilégiés et offrir des réflexions fécondes (voir en particulier Domenget *et al.*, 2022), nous prétendons simplement ici emprunter une voie moins frayée.

3 À titre d'exemple révélateur, remarquons qu'il n'y a pas d'entrée « Numérique » dans le volume pourtant imposant des *Questions d'éthique contemporaine* (Thiaw-Po-Une, 2006) – tout au plus un chapitre sur les « technosciences » (710-728) très axé sur la bioéthique et le commentaire d'Heidegger. Il en est *mutatis mutandis*, de même dans plusieurs synthèses

même de méthode⁴. Pour penser adéquatement une éthique du numérique aujourd'hui, mieux vaut, avons-nous soutenu ailleurs (Roelens et Pélissier, 2023), s'assurer d'abord d'un canevas de positions normatives plus générales applicables au monde démocratique contemporain, et en décliner ensuite les implications pratiques dans des domaines plus précis comme l'éducation et/ou le numérique, que de procéder à l'inverse. Cela réduit en effet les risques de contradictions internes entre des positions éthiques sectorielles développées séparément sans cette vue d'ensemble. Cela permet également un recours plus cohérent à certaines théories normatives globales, quand bien même n'auraient-elles pas donné à l'éthique du numérique une place centrale, nous contraignons sur ce point à un certain nombre de prolongements raisonnés et de déductions argumentées.

Pour ce faire, nous présentons d'abord synthétiquement les propositions clés de l'éthique du *care* pour nous aider à penser aujourd'hui l'autonomie individuelle dans sa dimension vulnérable, singulière, conditionnée et complexe (1), et sa déclinaison en une éthique normative pratique et appliquée du numérique en particulier. Nous faisons de même ensuite pour l'éthique minimale (2), avant d'envisager les conditions d'une dialectique entre ces éthiques (3), à l'horizon d'une prudence numérique (4).

1. Prendre soin dans et de la numérisation du monde

« Au niveau le plus général, écrit Tronto dans une définition fondatrice, nous suggérons que le care soit considéré comme une activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre "monde", de sorte que nous

récentes en éthique normative (Canto-Sperber et Ogien, 2004/2017 ; Russ et Leguil, 1994/2020) et appliquée (Marzano, 2008/2020).

⁴ Comme l'écrit Foray : « Les philosophes n'établissent pas de fait empirique ; en tant que travailleurs de la pensée, ils manipulent des concepts inévitablement affectés d'un certain degré de généralité. Cela rend leur travail abstrait ; mais cette abstraction est, on l'espère, le revers d'une qualité, qui est la capacité de voir plus de choses, de relier des plans de la réalité qui semblent éloignés ou de nature différente, etc. On pourrait dire schématiquement que les savants s'approchent des choses pour les voir de plus près, alors que les philosophes s'en éloignent pour embrasser un paysage plus large » (2016a, 67).

puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nous-mêmes et notre environnement, tous éléments que nous cherchons à relier en un réseau complexe, en soutien à la vie » (1993/2009, 13)

Historiquement, le *care* comme objet puis pierre de touche de la théorie morale (puis politique, sociale et pédagogique) trouve son origine dans les travaux de philosophes nord-américaine féministes (Gilligan, 1982/2008 ; Noddings, 1984/2013, 1992 ; Tronto, 1993/2009, 2012)⁵. Ces dernières critiquaient de concert ce qu'elles jugeaient être le masculinisme⁶ des théories du développement moral de Kohlberg et le formalisme de la politique libérale des années Reagan, qui se piquait de défendre des libertés dont ne jouissaient que les plus privilégiés, pouvant de ce fait ignorer leur vulnérabilité ontologique et entretenir les mythes jumeaux du *self made man* et des opportunités réellement égales pour tous les individus (ne se départageant ensuite que par leurs vertus et/ou leurs mérites propres). Au lieu de poser l'indépendance comme la norme, les théoriciennes du *care* posent l'interdépendance comme la situation normale de l'être humain, une autonomie soutenue et toujours précaire comme horizon le cas échéant, mais surtout pointons la focale sur l'inégalité de répartition des tâches de soin au sens le plus large qui permet à certains de jouir de libertés effectives que les autres ne peuvent que contempler de loin. Notons qu'il aura fallu plusieurs décennies pour que s'effectue, de ces thèses, une réception francophone à la fois féconde (Brugère, 2011/2014, 2013 ; Garrau, 2018 ; Molinier, Laugier et Paperman, 2009) et discutée, puis encore un temps de latence avant de trouver dans la littérature scientifique quelques saisies substantielles de ce paradigme dans le champ de la philosophie de l'éducation/formation (Derycke et Foray, 2018 ; Usclat, Hétier et Monjo, 2016).

5 Un motif de débat interne à ce courant est celui du degré de naturalisme, d'essentialisme et/ou de différentialisme qu'il intègre quant à la dévolution traditionnellement féminine des tâches de *care*.

6 Comme nous le montrons dans des travaux en cours avec Tadlaoui, qui elle-même s'inspire de Collet (2019), cet usage peut connaître aujourd'hui une forme de rémanence pour tenter de déconstruire les *masculinismes numériques* inhérent à cette même culture.

Une des formalisations les plus claires et influentes de ce que pourrait être une déclinaison du *care* comme éthique normative⁷ se retrouve sous la plume de Tronto (1993/2009, 171-205). « Être moralement bon, écrite-elle, exige [...] de chacun qu'il s'efforce de répondre aux demandes de soin auxquelles il est confronté dans sa vie. Pour qu'une société soit jugée comme moralement digne d'admiration, elle doit [...] apporter une sollicitude adéquate à ses membres » (172). Il existe, précise-t-elle, « quatre éléments éthiques du *care*, l'attention la responsabilité, la compétence et la capacité de réponse » (173). Schématiquement, le premier terme désigne une intégration substantielle de la conscience de notre propre vulnérabilité intrinsèque et de celle des autres à nos raisonnements moraux, le deuxième « un ensemble de pratiques culturelles implicites » (178) qui nous invitent à prendre soin des plus vulnérables, le troisième une capacité à aller au-delà des pétitions de principe et à agir effectivement et efficacement pour parer aux vulnérabilités les plus aigües, et enfin le quatrième à traiter l'individu qui reçoit le soin comme un agent actif dont l'avis compte et non comme un patient passif et minorisé.

Qu'en est-il si l'on applique ces principes à la réflexion éthique sur et dans un monde numérique, ou encore si on l'applique à la numérisation du monde⁸ ? Tronto n'en dit rien elle-même directement, mais nous laisse en quelque sorte assez de jalons et de points d'appuis pour nous

7 Pour des raisons d'espace de texte, nous n'entrons pas dans le détail de ce qu'est selon Tronto, le *care* comme *pratique* – et ses fameuses quatre phases, « se soucier de, prendre en charge, prendre soin et recevoir le soin » (1993/2009, 147) ou comme *théorie politique* (206-232) critique et transformatrice. Devant, de même, être bref y compris sur la présentation de cette éthique, on lira avec profit la synthèse de Brugère sur ce point (2011/2014) en complément.

8 « Monde numérique : ce syntagme met l'accent sur la dimension anthropologique, plutôt que strictement technique, des environnements virtuels, ainsi que sur des aspects fondamentaux de la relation humaine selon les fonctions qui ne sont, ni strictement rationnelles, ni directement utiles : informationnels, communicationnels (solidarités par exemple), cognitifs, culturels, mais aussi imaginaires, poétiques, spirituels » (Albero, Simonian et Eneau, 2019, 592). L'expression *numérisation du monde* vaut dans nos travaux tentative de penser de concert la dynamique de numérisation et celles d'individualisation et de démocratisation bien identifiée par Tocqueville en son temps et densément remise au travail par nombre d'analystes du contemporain depuis (voir en particulier Roelens, 2022c, 2023).

permettre des hypothèses⁹. *A minima*, nous pouvons dire qu'une éthique normative du numérique inscrite dans une axiologie globale puisant aux sources du *care* serait une éthique permettant quatre choses. Premièrement, une attention effective aux diverses vulnérabilités numériques, la nôtre y compris. Deuxièmement l'intégration, à la culture numérique elle-même, d'un refus d'indifférence face à ses propres impacts en tout genre (pensons par exemple aux impacts environnementaux ou à la précarisation de certains secteurs d'emploi). Troisièmement, la position d'acte concrets et le développement de compétences permettant au numérique d'être un atout, et non un obstacle, dans la perpétuation du monde et de nous-même. Quatrièmement, pour finir, ne jamais faire numériquement quelque chose à un individu sans se soucier de ce que cela *lui* fait, ni s'assurer qu'il a les moyens d'être agent¹⁰, et non patient, de la situation.

2. Refuser les maximalismes dans un monde numérique : raisons et moyens

« Qui aimerait, demande rhétoriquement Ogien pour introduire sa proposition minimaliste en éthique normative¹¹, vivre dans un [...] monde où rien de ce qu'on est, pense ou ressent, aucune de nos activités fut elle la plus solitaire, n'échappe au jugement moral ? [C]e monde [...] est celui que les philosophes, apparemment très bien intentionnés, soucieux de notre "bien" et de notre "épanouissement personnel", inquiets de nous voir agir assez systématiquement contre notre "nature" ou notre "dignité" ont élaboré pendant des siècles. [...]

9 Remarquons toutefois que le langage du *soin* a été densément mobilisé ces deux dernières décennies par un des critiques importants de la numérisation du monde, à savoir Stiegler (2008), dans une inspiration poursuivie notamment par Alombert *et al.* (2021). Il est cependant permis de penser que les thèses de Stiegler doivent ici davantage à ses travaux antérieurs, à sa conceptualisation du *panser* et à ses lectures d'Heidegger et Foucault qu'il cite abondamment qu'aux théoriciennes du *care*.

10 Cela étant ensuite de nature à ouvrir sur un questionnement plus fin sur ce que peut ou non être cette agentivité, que nous ne pouvons ouvrir ici mais qu'esquissent ailleurs Alvarez et Payn (2021).

11 Étant ici aussi contraint à l'épuration, nous nous permettons de renvoyer aux exposés plus précis que nous avons donnée ailleurs quant à cette éthique normative (Roelens, 2021)

J'appelle "maximaliste" un tel monde moral et, par contraste, "minimalistes" des mondes moraux moins envahissants, dans lesquels, par exemple, toute l'éthique se résume au souci de ne pas nuire délibérément à autrui » (2007, 11-12)

Grand connaisseur de la tradition anglo-américaine en philosophie analytique et en métaéthique, inspiré par Mill et Rawls, Ogien est l'auteur d'une œuvre abondante (voir en particulier : 2007, 2009, 2011, 2013a, 2016) à la fois académique, publique et actuelle dans ses thématiques, mais où le numérique est paradoxalement peu présent¹². Il nous est arrivé (Roelens 2023) de décrire son projet, en éthique normative, comme celui de *démocratiser la morale*, une exigence souvent absente des perspectives des plus grands analystes de la modernité démocratique même, tels Tocqueville. Il en développe pour cela une « conception qui repose sur trois principes seulement : 1° Indifférence morale du rapport à soi-même ; 2. Non-nuisance à autrui ; 3° égale considération de chacun » (196). Il refuse donc par exemple l'idée de devoirs moraux envers soi-même chers aux déontologistes (héritiers de Kant) comme l'exigence morale faite à chaque individu de cultiver ses vertus et talents. Plus globalement, l'éthique minimale se singularise par son opposition radicale à trois tendances à l'emprise très forte sur la pensée éthique normative historique comme contemporaine : le moralisme (prétention à détenir soi-même la seule vraie conception du Bien et à juger les autres à l'aune de celle-ci), le *perfectionnisme* (l'idéal de perfectionnement des individus et des collectifs en les rapprochant de cette même conception du Bien) et le *paternalisme* (le fait de s'autoriser, dans pareille entreprise, à contraindre les comportements des autres et à ignorer leurs avis, supposément "pour leur bien"). Précision ici un point : Ogien n'ignore pas que dans la plupart des cas les lois en vigueur (le dit droit *positif*) est, y compris dans les démocraties libérales occidentales, plus répressives et contraignantes (par exemple sur la pornographie, qu'il a étudié) que ne l'est son éthique : il l'admet en un sens tout en le critiquant, mais refuse en tout cas que ces formes de normativités se parent du masque de

12 Cet œuvre a en revanche été précocement discutée dans le champ de la recherche en éducation (Durand et Fabre, 2014 ; Roelens et Bouchard, 2021) où Ogien fit lui-même une intervention remarquable (2013b).

l'éthique d'une manière qu'il juge abusive, par les prescriptions énoncées autant que par le champ d'action conférée à la vie morale.

Ceci pris en compte, on peut montrer (comme nous avons commencé de le faire dans Roelens, 2022a) que les quatre principes cardinaux d'une éthique normative minimaliste du numérique pourraient être les suivants. Premièrement, il s'agit pour l'individu de toujours agir de manière à, autant que possible, éviter, de nuire aux autres par ses propres usages numériques et de respecter leurs droits et libertés en général, et dans cet espace en particulier. Deuxièmement, il s'agit de prendre acte de la complexité accrue de l'assomption du principe d'égalité de chacun¹³ dans un monde où nos agissements sont toujours davantage interconnectés et leur conséquence plus immédiatement et largement ressenties, générant des enjeux éthiques amplifiés par rapport à des situations antérieures. Troisièmement, et ce point est sans doute à la fois le plus décisif et le plus polémique, il est posé que les individus n'ont aucun devoir par rapport à eux-mêmes dans leur rapport à un monde numérique et qu'il n'existe pas *en soi* une manière moralement supérieure aux autres d'y vivre (par exemple d'avoir envie ou non de se déconnecter parfois). Quatrièmement, il n'y a donc pas de motifs justifiables et légitimes à ce que l'éthique s'arroge le droit de proscrire et/ou de prescrire certains usages du numérique qui ne le sont pas déjà par les lois et des règles dédiées, ou de promouvoir quelque chose comme une vision positive d'une seule manière vraiment humaine de vivre dans un monde numérique.

3. Dialectiser *care* et minimalisme moral pour une éthique normative du numérique ?

De ce qui précède, et plus particulièrement des formalisations de propositions normatives inspirées respectivement du *care* et du minimalisme à l'horizon d'une éthique pratique et appliquée du numérique, on perçoit déjà et l'on devine plus encore de convergences et de divergences potentielles entre ces deux théories morales. Plus

13 Qui nous demande en particulier de ne pas considérer qu'il est moins grave de nuire à certains individus qu'à d'autres sur des bases discriminatoires, par exemple car ils ne nous "ressemblent" pas.

globalement, il y existe entre le *care* et le minimalisme un certain nombre de parallèles qui peuvent motiver et amorcer leur mise en dialogue. Ils ont par exemple en commun d'articuler des réflexions se voulant axiologiquement cohérentes en philosophies politique et morale, en particulier au plan normatif. Ils se construisent également, fut-ce en s'opposant parfois, dans le sillage des travaux décisifs de Rawls (1971/2009, 1993/1995, 1993/2000) sur la justice sociale et le libéralisme politique dans les démocraties actuelles : le *care* avec la prétention d'en souligner des manques, biais et angles-morts ; le minimalisme pour exiger une plus grande cohérence des penseurs libéraux dans l'ensemble de leurs jugements avec les principes fondamentaux qu'ils reconnaissent et célèbrent souvent à nouveaux frais à travers la référence rawlsienne (la centralité des droits et libertés individuels en particulier). Ces deux courants de pensée se positionnent et se déploient aussi par rapport au libéralisme utilitariste de Mill (1859/1990, 1861/2008), plutôt à titre de repoussoir pour le *care*, davantage en tant qu'inspiration potentielle et d'élan à accomplir et polir pour le minimalisme. Ce sont aussi des éthiques se voulant clairement pratiques et appliquées et non uniquement spéculatives, revendiquant à ce titre une capacité particulière à renouveler les boussoles et les cartes pouvant orienter nos jugements dans un monde incertain (Fabre, 2011) et nous permettre de faire face aux grands défis éthiques du temps. Bref, il y a là un certain nombre de points d'appuis possible pour leur mise en dialogue, mais au moins autant, également, de points de vigilance, et donc de nécessité de précisions rigoureuses des chemins théoriques empruntés si l'on s'engage sur la voie réflexive d'une telle dialectique.

Remarquons pour commencer que les deux courants théoriques se discutent (voire disputent) volontiers l'un l'autre, en particulier à l'occasion de jugements normatifs sur la capacité ou non des démocraties libérales contemporaines à relever les défis du temps et à faire face aux transformations majeures (numériques mais aussi environnementales) qui perturbent nombre d'équilibres établis de manière à la fois responsable et attentive aux plus vulnérables. Même s'il ne se réfère pas explicitement aux théories du *care*, tout le sens de la critique qu'un auteur comme Hunyadi adresse au minimalisme moral (2019a) est d'en faire une forme "d'idiot utile" d'un néolibéralisme qui, marchant main dans la main avec les fameux GAFAM (2019b), aggraverait toutes les tares que

les théoriciennes du *care* dénoncèrent en termes d'irresponsabilité des puissants (Gilligan *et al.*, 2013), d'indifférence aux vulnérabilités et d'écrasement des besoins légitimes sous les désirs hédonistes débridés de quelques-uns. Réciproquement, Ogien lui-même (2011b, 2016, 112-117) a précisé les conditions auxquelles il pourrait trouver dans le *care* un allié pour sa philosophie politique et morale permissive, libertaire et égalitaire, et non un adversaire. Il pose à ce propos une alternative claire. Soit, donc, « le *care* est une éthique d'appoint, qui recommande [...] d'humaniser les grandes théories universalistes et abstraites de la justice [mais] reconnaît la valeur de leurs concepts centraux : droits, libertés individuelles, impartialité des procédures, redistribution équitable » (2011b, 180), et alors il accueille volontiers ce « complément de cœur » (ibid.). Soit au contraire :

« Le care n'est pas une éthique d'appoint, une sorte de complément de cœur aux grandes théories universalistes de la justice. C'est une conception politique et morale d'ensemble qui est en compétition avec elles. Dans cette version radicale, le care récuse les fondements même des théories universalistes de la justice. Elles seraient construites sur une conception trop pauvre de l'être humain, présenté comme un individu abstrait, désincarné, coupé de tout ce qui fait sa spécificité en tant qu'humain [...]. Dans cette version radicale, les idées centrales des théories de la justice (droits, libertés individuelles, redistribution équitable, impartialité des procédures, etc.) sont dénoncées comme des abstractions trompeuses » (ibid.)

Dans ce cas, Ogien juge les horizons normatifs du *care* et du minimalisme incompatibles entre eux, que ce soit pour penser l'éthique du numérique ou tout autre registre d'application.

On notera aussi que cette problématique de fond – peut-on, et jusqu'où, faire dialoguer *care* et minimalisme en éthique normative ? – traverse aussi le champ de la réception de ces théories en éthique pratique et appliquée, comme l'illustre bien le domaine de l'éducation. Un philosophe comme Monjo a ainsi pu y tenter une forme d'hybridation entre *care* et minimalisme dont la ligne de fuite serait de *prendre soin de ne pas nuire*, ou encore de *prendre soin de permettre à chacune de faire valoir cette voix que le minimalisme nous invite à considérer également* (2014, 2018), toutes choses qui doivent entre autres permettre de

prévenir les résurgences de la critique du formalisme libéral quant à l'option minimaliste, en particulier à l'école. Un éthicien comme Prairat – abondant commentateur du minimalisme moral (voir notamment 2014b, 2021) – se montre pour sa part des plus sceptiques sur ce qu'il n'hésite pas à nommer « l'improbable mariage du *care* et du minimalisme éthique » (communication personnelle), en particulier parce que « le minimalisme refuse, par principe, tout mariage. Il est réfractaire à toute forme d'alliance [...]. C'est un indécrottable célibataire » (ibid.). Pour autant, le même auteur souligne (2014a, 76-79) l'importance de la distinction entre un *minimalisme radical* et un *minimalisme raisonnable*, ce qui implique bien que le minimalisme peut, *a minima*, être poli dans son âpreté et saisi au plus juste.

Comment, alors, aborder cette tension entre *care* et minimalisme, voire en user, si l'on rencontre ces deux options dans la quête d'une éthique normative du numérique ?

4. Vers une prudence numérique ?

Une tierce position, que nous essayons d'élaborer pour notre part depuis quelques années (Roelens, 2021), consiste en une explicitation d'un ordre de priorité normatif et réflexif donné à chacune de ces deux options éthiques. À l'instar d'Ogien, nous proposons donc de prendre comme base normative le minimalisme moral et : premièrement, d'accueillir tout ce qui, en adoptant ponctuellement le point de vue du *care*, nous permet de mieux percevoir les vulnérabilités individuelles, d'en tenir compte dans le respect des droits individuels et des principes de justice, et d'étayer un comportement aussi respectueux et humain que possible à l'égard des autres ; deuxièmement, de refuser en revanche tout ce qui pourrait, comme Ogien le craignait lui-même (2011b), faire du *care* le cache-sexe d'une rentrée en scène des paternalismes, moralismes et perfectionnismes moraux les plus intrusifs dans de nouveaux espaces leur échappant peut-être encore trop à leur goût, tels les espaces numériques¹⁴. Cette position a pour elle l'avantage d'une certaine

14 En témoignent les *paniques morales* (Ogien, 2004) que la numérisation du monde suscite à chaque étape de son déploiement et de sa pénétration de nouvelles sphères d'activité (Tessier et Saint-Martine, 2020).

harmonie avec ce que la culture comporte elle-même de prégnance d'un *ethos* libertaire, égalitaire et permissif (Blondeau et Latrive, 2000 ; Cardon, 2019), qui y conduit électivement à regarder avec méfiance les options normatives qui s'en écartent. Elle permet aussi de ne pas s'illusionner pour autant sur le fait que, dans ces mêmes espaces, les vulnérabilités constitutives de l'autonomie humaine (Foray, 2016b) n'ont pas disparu d'une part, de nouvelles se font jour d'autre part, et qu'il faut les aborder avec responsabilité, non avec indifférence ou dédain. Il n'est pas forcément plus simple de se diriger, de s'orienter, d'agir, de choisir et de penser par soi-même dans un monde numérique, mais ces capacités y sont plus nécessaires que jamais, et doivent être soutenues.

Comment, alors, prendre acte de la problématique du monde contemporain en général, et d'un monde numérique en particulier, et en tirer une forme de responsabilité éthique envers les vulnérabilités des autres qui ne risque pas de tendre vers le paternalisme, le moralisme et/ou le perfectionnisme ? Comme Fabre a pu le suggérer dans le cadre d'un questionnement analogue (2014), une ressaisie actualisée de la notion de *prudence* (Delannoi, 1993, 1995) - donc en l'occurrence l'esquisse de ce que serait une *prudence numérique* - peut sans doute nous aider. Vertu cardinale chez Aristote, la prudence devient chez Kant une forme d'expertise par l'individu dans l'usage des moyens qui le conduisent vers sa conception propre du bien-être, et cèdent le pas en importance morale sur le fameux impératif catégorique. Chez Ogien, la prudence est conçue avant tout comme capacité de « prise en compte de ses *propres intérêts à long terme* » (2007, 50). Enrichie de l'exigence de prendre soin de ne pas nuire aux autres que permet la rencontre d'une certaine compréhension du care et des principes minimalistes de non-nuisance et d'égalité considération, et appliquée au numérique, elle pourrait permettre de définir la *prudence numérique*¹⁵ ainsi : une conscience plus ample, dans l'espace et le temps, des conséquences de nos différents usages numériques effectifs ou potentiels sur les autres et sur nous-mêmes, et donc une capacité à choisir tel ou tel usage en

15 La sortie du cadre de référence aristotélicien sur ce point nous dispense également de devoir définir ce que serait également la déclinaison des autres vertus cardinales que sont la justice, la tempérance et le courage dans un monde numérique. Il semble en effet que cela ne soit guère aisé à envisager dans un contexte de pluralisme des conceptions du bien...

connaissance de cause, soit pour éviter de nuire aux autres, soit pour éviter de compromettre ingénument nos propres intérêts sans l'avoir bien pesé. Ce disant, il serait possible de venir recouper les travaux d'une autre philosophe contemporaine ayant tenté d'intégrer les apports respectifs du *care* et des théories libérales de la justice, à savoir Nussbaum, et de tenter à partir de ses travaux de penser des *capabilités numériques* (2011/2012).

Ce sont là encore des perspectives qui doivent être plus densément explorées¹⁶, mais gageons avoir montré qu'on ne perd rien, dans la quête d'une éthique normative du numérique pour aborder le XXI^{ème} siècle, à cheminer dans cette direction.

Bibliographie

- Albero Brigitte, Simonian Stéphane et Eneau Jérôme (dir.) (2019). *Des humains & des machines : Hommage aux travaux d'une exploratrice*, Éditions Raison et Passions, Dijon.
- Alombert Anne, Chaix Victor, Montévil Maël et Puig Vincent (dir.) (2021). *Prendre soin de l'informatique et des générations*, FYP éditions, Limoges.
- Alvarez Lionel et Payn Mathieu (2021). La numérisation de l'école au prisme de la citoyenneté. *Éthique en éducation et en formation*, n° 11, pp. 64–82.
- Bernholz Lucy, Landemore Hélène et Reich Rob (dir.). (2021). *Digital technology and democratic theory*, University of Chicago Press, Chicago.
- Billier Jean-Cassien (2010/2021). *Introduction à l'éthique*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Blais Marie-Claude, Gauchet Marcel et Ottavi Dominique (2002/2013). *Pour une philosophie politique de l'éducation*, Arthème Fayard / Pluriel, Paris.
- Blais Marie-Claude, Gauchet Marcel et Ottavi Dominique (2008). *Conditions de l'éducation*, Stock, Paris.
- Blais Marie-Claude, Gauchet Marcel et Ottavi Dominique (2014/2016). *Transmettre, apprendre*, Arthème Fayard / Pluriel, Paris.

16 Nous travaillons en particulier actuellement à un texte dédié en propre à l'exposition plus exhaustive d'une définition de la *prudence numérique*, en l'état plus éparsé dans notre bibliographie personnelle.

En quête d'une éthique normative du numérique pour aborder le XXI^e siècle < 15 >

- Blondeau Olivier et Latrive Florent (dir.). (2000). *Libres enfants du savoir numérique*, L'éclat, Paris.
- Brugère Fabienne (2011/2014). *L'éthique du "care"*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Brugère Fabienne (2013). *La politique de l'individu*, Seuil, Paris.
- Canto-Sperber Monique et Ogien Ruwen (2004/2017). *La Philosophie morale*, Presses universitaires de France, Paris.
- Cardon Dominique (2019). *Culture numérique*, Presses de Sciences Po, Paris.
- Coeckelbergh Mark (2022). *The Political Philosophy of AI. An Introduction*, Polity Press, Cambridge.
- Collet Isabelle (2019). *Les oubliées du numérique*, Le Passeur, Paris.
- Delannoi Gil (1993). *Éloge de la prudence*, Berg International, Paris.
- Delannoi Gil (1995). La prudence dans l'histoire de la pensée, *Mots*, n° 44, pp. 101- 105.
- Derycke Marc et Foray Philippe (dir.) (2018). *Care et éducation*, Presses Universitaires de Nancy, Nancy.
- Domenget Jean-Claude, Wilhelm Carsten, Arruabarrena Béatrice, Alloing Camille, Barats Christine, Desfriches Orélie, Georges Fanny, Kembellec Gérald, Le Béhec Mariannig, Renucci Franck, Severo Marta, Simmonot Brigitte et Szoniecky Samuel (dir.) (2022). Dossier thématique : Questionner l'éthique depuis les SIC en contexte numérique. *Revue Française des Sciences de l'information et de la communication*, n° 25, <https://journals.openedition.org/rfsic/13158>.
- Doueïhi Milad (2013). *Qu'est-ce que le numérique ?*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Durand Guillaume et Fabre Michel (2014). Dossier : Education et minimalisme moral, *Recherches en éducation*, HS n° 6, pp. 3-102.
- Fabre Michel (2011). *Éduquer pour un monde problématique. La carte et la boussole*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Fabre Michel (2014). Les « Éducatifs à » : problématisation et prudence, *Éducation et socialisation*, n° 36, <https://journals.openedition.org/edso/875>
- Foray Philippe (2016a). *Devenir autonome. Apprendre à se diriger soi-même*, ESF, Paris.
- Foray Philippe (2016b). La description de l'expérience comme objet et méthode de la philosophie de l'éducation, *Le Télémaque*, n° 50, pp. 67-72.
- Garrau Marie (2018). *Politiques de la vulnérabilité*, CNRS Éditions, Paris.

- Germain Éric, Kirchner Claude et Tessier Catherine (dir.). (2022). *Pour une éthique du numérique*. Presses Universitaires de France, Paris.
- Gilligan Carol (1982/2008). *Une voix différente. Pour une éthique du care*, Flammarion, Paris.
- Gilligan Carol, Hochschild Arlie et Tronto Joan (2013). *Contre l'indifférence des privilégiés. À quoi sert le care*, Payot, Paris.
- Hunyadi Mark (2019a). Comment le libéralisme produit le paternalisme. Le cas de l'éthique minimale, *Études*, vol. 5, pp. 55-65.
- Hunyadi Mark (2019b). Du sujet de droit au sujet libidinal. L'emprise du numérique sur nos sociétés, *Esprit*, vol. 3, pp. 114-128.
- Marzano Michela (2008/2020). *L'éthique appliquée*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Mill John Stuart (1859/1990). *De la liberté*, Gallimard, Paris.
- Mill John Stuart (1861/2008). *L'utilitarisme*, Flammarion, Paris.
- Molinier Pascale, Laugier Sandra et Paperman Patricia (dir.) (2009). *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité*, Payot & Rivages, Paris.
- Monjo Roger (2014). Que nul ne puisse se plaindre d'avoir été écarté. *Recherches en Education, Hors Série n° 6*, pp. 51-61.
- Monjo, R. (2018). Le care en éducation : quelles reconfigurations ? Marc Derycke et Philippe Foray (dir.), *Care et éducation*, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, pp. 19-38.
- Noddings Nel (1984/2013). *Caring. A Feminine Approach to Ethics and Moral Education*, University of California Press, Berkeley.
- Noddings Nel (1992). *The Challenge to Care in Schools: An Alternative Approach to Education*, Teachers College Press, New York.
- Nussbaum Martha (2011/2012). *Capabilités*, Flammarion, Paris.
- Ogien Ruwen (2004). *La panique morale*, Grasset & Fasquelle, Paris.
- Ogien Ruwen (2007). *L'éthique aujourd'hui. Maximalistes et minimalistes*, Gallimard, Paris.
- Ogien Ruwen (2009). *La Vie, la mort, l'Etat : le débat bioéthique*, Grasset, Paris.
- Ogien Ruwen (2011a). *L'influence de l'odeur des croissants chauds sur la bonté humaine*, Grasset & Fasquelle, Paris.
- Ogien Ruwen (2011b). Les tendances moralistes et inégalitaires de l'éthique du care, *Travail, genre et sociétés*, n° 26, pp. 179-182.
- Ogien Ruwen (2013a). *L'Etat nous rend-il meilleurs ? Essai sur la liberté politique*, Gallimard, Paris.

En quête d'une éthique normative du numérique pour aborder le XXI^e siècle < 17 >

- Ogien Ruwen (2013b). *La guerre aux pauvres commence à l'école. Sur la morale laïque*, Grasset & Fasquelle, Paris.
- Ogien Ruwen (2016). *Mon dîner chez les cannibales*, Grasset & Fasquelle, Paris.
- Prairat Eirick (2014a). *Les mots pour penser l'éthique*. Presses Universitaires de Nancy, Nancy.
- Prairat Eirick (2014b). Déontologie et minimalisme. *Recherches en éducation, HS n° 6*, pp. 25-31.
- Prairat Eirick (2021). L'éthique enseignante : ce qu'elle est, ce qu'elle n'est pas ; *Éthique en éducation et en formation - Les Dossiers du GRÉÉ, n° 10*, pp. 14-26.
- Prairat Eirick (2022). *L'école des Lumières brille toujours*, ESF, Paris.
- Rawls John (1971/2009). *Théorie de la justice*, Points, Paris.
- Rawls John (1993/1995). *Libéralisme politique*. Presses Universitaires de France, Paris.
- Rawls John (1993/2000). *Justice et démocratie*, Seuil, Paris.
- Roelens Camille (2021). Penser l'autonomie avec Ruwen Ogien. Un minimalisme appliqué comme geste philosophique dans la modernité démocratique ?, Elena Théodoropoulou (dir.), *Actes de la 1^{ère} Pré-Biennale Internationale de Philosophie Pratique en ligne, « Philosophie en praxis Le geste philosophique : engagements politiques, éthiques, éducatifs, artistiques », 09-10 Mai 2020, L.R.Ph.P, Rhodes*, pp. 166-179.
- Roelens Camille (2022a). Jalons pour une éthique minimaliste de (l'éducation et de la formation à) l'autonomie dans un monde numérique, *Actes du colloque international LUDOVIA-CH 2022 "Vivre et apprendre dans un monde numérique"*, pp. 1-4.
- Roelens Camille (2022b). Quelle(s) éthique(s) face au numérique ?, *Les Cahiers Pédagogiques, n° 580*, pp. 51-52.
- Roelens Camille (2022c). La numérisation, stade suprême de la démocratisation ? Jalons pour une compréhension philosophique tocquevillienne et une éthique interdisciplinaire des sociétés numériques des individus au XXI^e siècle. Kobenan Maxime Kouman (dir.), *Philosophie et Numérique : enjeux et défis*, Nouvelles Éditions Balafons, Abidjan, pp. 255-290.
- Roelens Camille (2023). *Penser l'individualisme démocratique et l'accompagnement des individus aujourd'hui : enjeux et perspectives pour l'éducation et la formation*. Habilitation à Diriger les Recherches en sciences de l'éducation et de la formation (volume II).
- Roelens Camille et Bouchard Nancy (dir.). (2021). Dossier « Éthique minimale, individualisme et éducation à l'autonomie Actualités, débats et

perspectives », *Éthique en éducation et formation - Les dossiers du GREE, n° 10*, pp. 6-93.

Roelens Camille et Pélissier Chrysta (dir.). (2023). *Éthique, numérique et idéologies*, Presses des Mines, Paris.

Russ Jacqueline et Leguil Clotilde (1994/2020). *La pensée éthique contemporaine*, Presses Universitaires de France, Paris.

Stiegler Bernard (2008). *Prendre soin. De la jeunesse et des générations*, Flammarion, Paris.

Tessier Laurent et Saint-Martin Arnaud (2020). *Les dossiers de l'écran. Controverses, paniques morales et usages éducatifs des écrans*, Éditions du Croquant, Paris.

Thiaw-Po-Une Ludivine (dir.). (2006). *Questions d'éthique contemporaine*, Stock, Paris.

Tronto Joan (1993/2009). *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, La Découverte, Paris.

Tronto Joan (2012). *Le risque ou le care ?*, Presses Universitaires de France, Paris.

Usclat Pierre, Hétier Renaud et Monjo Roger (2016). Dossier "Le care en éducation : quelle(s) reconfiguration(s) ?", *Éducation et socialisation, n° 40*, <https://journals.openedition.org/edso/1482>.